

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2024

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs

Nombre de salariés pris en compte : 84

**Résultat total
non calculable**



Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 3,1

écart favorable aux femme

Note obtenue : 25

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 3 *les hommes sont sous-représentés*

Note obtenue 5

